

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/9679
S/11483

3 septembre 1974

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vingt-huitième session
Point 22 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Vingt-neuvième année

Lettre datée du 3 septembre 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à ma lettre du 16 août 1974 (A/9675-S/11454) et à la lettre qui vous a été adressée par le représentant permanent d'Israël le 19 août 1974 (A/9677-S/11460) au sujet de l'arrestation de M. Nayel Abou Saleh par les forces israéliennes dans le district du village de Majdal Shams, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

M. Abou Saleh n'a pas traversé la ligne Alpha à cause de la présence sur cette ligne d'un de ses parents "venant de Majdal Shams"; ils étaient tout saisis d'émotion, se sont avancés l'un vers l'autre et se sont retrouvés sur la ligne de séparation.

Je révoque, qu'en vue d'éviter toute complication, je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir immédiatement pour obtenir la libération d'Abou Saleh aussi rapidement que possible.

Je tiens à préciser que les faits ci-dessus ont été signalés au général Briceno dans une lettre datée du 20 août, adressée par la partie syrienne à la Commission mixte d'armistice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Naïssam KELANI